

## Marnes : le calvaire retrouve une seconde jeunesse

Publié le 21/10/2023 à 17:30 | Mis à jour le 21/10/2023 à 17:30



Retiré depuis avril 2023, le calvaire a retrouvé sa place originelle après un travail de restauration.

© (Photo NR, Janlou Chaput-Morin)

---

**L'association SOS Calvaires a restauré la croix qui menaçait de s'effondrer à la sortie de Marnes. Une aubaine pour la commune qui, depuis des années, cherchait une façon de le rénover.**

---

C'est toujours un petit événement. Une cinquantaine de personnes étaient réunies, samedi 21 octobre 2023, au carrefour des routes départementales 144 et 141, dans la commune de Marnes, pour assister à l'érection du calvaire restauré, installé ici depuis au moins un siècle.

Cette croix centenaire (1) en chêne portant une statue du Christ avait été retirée de son support en avril dernier, pour six mois de travaux de menuiserie. « *Nous avons été contactés par des habitants, qui nous avaient signalé qu'elle était abîmée. Elle était déjà tombée et, seulement posée sur son socle, elle menaçait de s'écrouler encore* », explique Baptiste Guillon, responsable départemental de l'association SOS Calvaires, qui se fixe pour objectif la restauration du petit patrimoine religieux.



## La solution toute trouvée à un problème ancien

« Cela fait plusieurs années, avant même mon élection au poste de maire, que le conseil municipal s'inquiétait de son état. Le bois partait en miettes, et on ne savait pas trop comment s'y prendre. Il était pour moi hors de question de la retirer, mais au vu du danger qu'elle représentait, on n'en était au point d'imaginer la mettre au sol pour la sécuriser. Jusqu'à ce que je sois contactée par **SOS Calvaires** », précise Angélique Desvignes, la maire de la commune. Une aubaine fantastique, qui lui amenait une solution toute trouvée à ce problème ancien, que le conseil municipal a saluée à l'unanimité.



Avant sa restauration, le bois partait en miettes. Il fallait faire quelque chose.

© (Photo François Morille, SOS Calvaires)

Restait à régler la question des coûts. « *Ce n'était pas quelque chose qu'on avait inscrit au budget 2023* », confie l'élue. Mais il y avait une facture de 2.000 € à régler. « *Au final, la commune a déboursé 500 €, et l'association a pris le reste à sa charge* », ajoute-t-elle.